

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4309**

commune (s) :

objet : Fourniture de denrées alimentaires comprenant un lot équitable - Lot n° 1 : Fourniture de produits d'épicerie - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4309**

objet : **Fourniture de denrées alimentaires comprenant un lot équitable - Lot n° 1 : Fourniture de produits d'épicerie - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 31 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Une consultation a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour la fourniture de denrées alimentaires concernant le restaurant administratif de la Communauté urbaine de Lyon (self et restaurant officiel), comprenant un lot équitable.

Les prestations font l'objet d'un allotissement :

- lot 1 "Fourniture de produits d'épicerie",
- lot 2 "Fourniture de produits de pâtisserie",
- lot 3 "Fourniture de thé et de café issus du commerce équitable".

Le présent dossier concerne le lot 1 "Fourniture de produits d'épicerie".

Ce lot fera l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Il sera conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Il comportera l'engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
N°1	Fourniture de produits d'épicerie	80 000	84 400	320 000	337 600

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, par décision du 31 mai 2013, a classé première et choisi, l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise :

Lot	Libellé du lot	Attributaire
N°1	Fourniture de produits d'épicerie	TRANSGOURMET

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 212-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour le lot n° 1 "Fourniture de produits d'épicerie", et tous les actes y afférents avec l'entreprise Transgourmet pour un montant global minimum de 80 000 € HT, soit 84 400 € TTC, et maximum de 320 000 € HT, soit 337 600 € TTC (TVA à 5,5 %) pour une durée ferme de 4 ans.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe du restaurant communautaire - exercices 2013, 2014, 2015, 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.